



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2167

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Compte unique du territoire - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique - Autorisation de signer la convention

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2167**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Compte unique du territoire - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique - Autorisation de signer la convention**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis sa création, la Métropole de Lyon considère comme un enjeu majeur, le développement de services numériques pour les usagers. Ses deux projets phares dans ce domaine sont le développement d'un Pass urbain et d'un Guichet numérique.

Le Pass urbain est un support billettique unique d'accès à un bouquet de services publics comme privés, relatifs à la mobilité, la culture, le sport et la vie quotidienne, qui s'adressent aux usagers réguliers du territoire de la Métropole.

Le Guichet numérique est un portail permettant aux usagers de la Métropole de bénéficier d'informations personnalisées, de contribuer ou encore d'effectuer des démarches en ligne. Ce portail a pour objectif de fédérer les collectivités et leurs partenaires, fournisseurs de services publics, d'intérêt général, ou privés, afin de proposer une offre de services homogène et sans couture ainsi qu'un contact simplifié et plus direct à l'échelle d'un bassin de vie. Cette offre de services est structurée à partir des besoins de l'utilisateur.

Le développement de ces nouveaux services numériques proposés aux usagers du territoire pose la question de l'identification de l'utilisateur pour accéder à ces services. L'objectif est de simplifier cet accès, sans démultiplier le nombre de comptes que l'utilisateur devra créer pour chaque service sollicité.

C'est dans ce contexte, et pour répondre à ce dernier objectif, que la Métropole a souhaité se doter d'une plateforme transverse de Gestion des Identités et des Accès, orientée vers les usagers.

Ainsi, le Compte unique du territoire (CUT) doit permettre à l'utilisateur de s'authentifier plus simplement, lorsque c'est nécessaire, pour accéder aux services numériques du territoire. Le principe est de créer un seul compte et de ne renseigner et produire les justificatifs idoines, en lien avec cette création, qu'une seule fois.

Ce système sera intégré au Pass urbain et au Guichet numérique et bénéficiera alors aux communes partenaires de ces projets.

II - Le partenariat proposé dans le cadre du projet Compte Unique du Territoire

Le Compte Unique du Territoire repose sur le partage de données avec les partenaires, qui requiert à ce titre le recueil préalable et non équivoque du consentement de l'utilisateur.

La plateforme de gestion du CUT doit ainsi répondre à des contraintes de sécurité, de performance, de disponibilité et de qualité de services, tout en garantissant une pérennité, une évolutivité et une facilité d'adaptation pour les futurs services de la Métropole mais aussi ceux des communes et des partenaires qui souhaiteront s'associer au projet.

La première d'entre elles est la Ville de Lyon. En effet, celle-ci entreprend actuellement la refonte de son portail internet Lyon.fr et souhaite expérimenter, à cette occasion, la plateforme métropolitaine CUT pour proposer à tous ses futurs usagers de s'identifier, via celle-ci afin d'accéder aux services proposés sur Lyon.fr.

Cette expérimentation a aussi pour objectif, pour la Métropole, de tester in situ l'usage de sa plateforme et de recueillir le retour des usagers sur les besoins d'amélioration de l'outil en vue de son déploiement progressif aux partenaires et aux communes du territoire qui le souhaiteront.

Dans cette phase d'expérimentation, la Ville de Lyon est donc un partenaire clé pour ses apports en ressources, ses retours d'expérience sur les usages du CUT, via son portail Lyon.fr, et notamment la comparaison qu'elle sera capable de produire avec son expérience antérieure sur son propre compte usager.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le projet de convention de partenariat à signer entre la Métropole et la Ville de Lyon, qui définit, sur la durée de celle-ci, les modalités techniques, administratives et financières de cette expérimentation, ainsi que les droits et obligations des partenaires, pendant la durée de la convention puis à son issue, à partir des résultats obtenus (en particulier l'exploitation et la cession de droits).

Une redevance sera acquittée par la Ville de Lyon auprès de la Métropole pour contribuer à la prise en charge partielle des frais d'exploitation de la solution générés pendant la durée de cette expérimentation. La convention prévoit ainsi une répartition des frais de fonctionnement à parts égales entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon dans la limite d'un plafond pour la Ville de Lyon à hauteur de 75 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'un partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'expérimentation de la plateforme de Gestion des Identités appelée "le Compte Unique du Territoire", permettant d'offrir aux usagers un accès facilité et unique aux services numériques offerts sur le territoire métropolitain par la Métropole, les communes et des partenaires,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant les conditions techniques, administratives et financières cette expérimentation.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention d'expérimentation.

3° - **Les recettes** en fonctionnement en résultant seront inscrites et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 7581 - fonction 020 - opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.